



## **RESTAURATION SCOLAIRE**

### Equilibre et diversité au menu

#### **I. LE PNNS :**

La commune de Gond-Pontouvre est labellisée « Programme National Nutrition Santé » depuis novembre 2014. Le PNNS est le cadre de référence en matière de nutrition en France. Il fournit des produits et des mécanismes incitatifs pour favoriser une alimentation saine, l'activité physique et combattre le surpoids ou la prévalence de sucre ou de sel dans nos aliments. Un cahier des charges est donc à respecter pour les repas servis aux enfants de nos écoles.

#### **II. LA FORMATION :**

Par rapport aux préconisations du PNNS, les équipes de restauration de Gond-Pontouvre ont participé à plusieurs modules de formation sur la nutrition (« Cuisiner et servir des céréales et légumineuses, Bien manger à l'école : savoirs de base et savoir être..., juste cuisson ... »). Ces formations se poursuivent chaque année.

#### **III. DES MENUS EQUILIBRES ET VALIDES PAR UNE DIETETICIENNE :**

Les menus proposés par la commune dans les restaurants scolaires sont élaborés par le responsable de la cuisine centrale et validés par une diététicienne qui veille au respect des recommandations relatives aux besoins nutritionnels des enfants.

Sont intégrés dans les repas servis aux enfants, des produits Bio et des produits locaux.

#### **IV. DES ANIMATIONS :**

Des animations sont régulièrement organisées dans les restaurants scolaires :

- Semaine du goût
- Menus de l'été
- La mélodie des mets locaux
- Menu Gastronomade
- Menus à thème (menu orange, menu avec les doigts...)

#### **V. L'ORGANISATION DU REPAS :**

Le repas se déroule en deux services afin que les enfants mangent dans de meilleures conditions et dans le but de limiter le bruit.

En 2014, la commune a fait le choix de rallonger la pause méridienne, elle est désormais d'1h45 afin que les enfants aient plus de temps pour la prise du repas.

## VI. LABEL ALIM CONFIANCE / LABEL TERRITOIRE BIO ENGAGÉ / Accompagnement de l'association REGALADE:

En date du 5 juin 2019, la cuisine centrale de Gond-Pontouvre a obtenu le niveau « Satisfaisant » pour l'application des règles principales d'hygiène par le LABEL ALIM CONFIANCE.

En mars 2021, la candidature de la commune de Gond-Pontouvre au label Territoire Bio Engagé a été validée. Ce label valorise les collectivités ayant engagé une démarche en faveur de l'agriculture biologique sur leur territoire.

La commune de Gond-Pontouvre bénéficie également de l'accompagnement de l'association Régalade notamment dans sa démarche de réduction des déchets.

## VII. MODALITES D'INSCRIPTION :

★ L'inscription est indispensable. Elle se fait en début d'année scolaire, à l'aide d'une fiche d'inscription remise par l'enseignant.

## VIII. PARTICIPATION DES FAMILLES (voir Art. 15 du règlement)

La tarification est sociale. Elle comporte 7 tranches suivant le Quotient CAF du foyer Familial (QF, **attestation à fournir**). Un tarif unique est appliqué pour les hors commune.

**La facture correspond aux seuls repas pris.**

Les périodes de facturation correspondent aux périodicités des vacances, sauf si celles-ci dépassent 2 mois, elles sont partagées en deux.

Si à échéance, une facture est inférieure à 15 €, elle est reportée sur la période suivante.

### Délibération du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2021 Tarifs en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Tranches suivant le Quotient Familial CAF	Prix par repas
0 € < QF < 450 €	1,00 €
450 € < QF < 700 €	1,50 €
700 € < QF < 950 €	2,00 €
950 € < QF < 1200 €	2,31 €
1200 € < QF < 1450 €	2,70 €
1450 € < QF < 1700 €	3,10 €
QF > 1700 €	3,40 €
Hors Commune	3,90 €

## IX. MODALITES DE PAIEMENT :

Voir l'article 15 du règlement pour les modalités de facturation.

**Pour ceux souhaitant adhérer au prélèvement automatique, le mandat de prélèvement SEPA est obligatoire.**

**Le RIB est à fournir OBLIGATOIREMENT** que l'on adhère au prélèvement ou pas.

Le service de  
restauration

Quand j'utilise le service de  
restauration, je paye mon repas  
correspondant à ma tranche de QF

Je paye uniquement ce  
que je consomme.

A chaque échéance, je reçois un "avis  
de somme à payer si ma factures est  
supérieure à 15 €. Si non elle est  
reportée sur la période suivante.

Je règle :

- Par prélèvement
- Par Chèque
- Par virement (TIP)
- En numéraire au bureau de tabac  
284 route de Paris à l'aide de Payfip  
(en cours d'adhésion)
- Par Payfip (en cours d'adhésion)